

# Saint-Jouvent – Compte-rendu de délibérations du Conseil Municipal du 27 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai 2026, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Date de la convocation : 7 mai 2026

**Présents** : Jean-Jacques CHAPOULIE, Marie-Chantal DUPIC-LATHIERRE, Gaëtan BRUNET, Pascale BASTIER, Gérard GASNIER, Delphine LEMAIN, Christophe MATTANA, Laurence RAYNAUD, John-Henry PERE, Sandra ROUSSEAU, Nathalie MORICHON, André GUYOT, Christine TEXIER, Raymond BLANCHETON, Céline SAUTIVET, Patrick ROBERT, Stéphanie DENIS, Philippe DUFOUR.

**Absent excusé** : Serge GERMANEAU, donnant procuration à Gérard GASNIER.

Le secrétaire de séance est Laurence RAYNAUD.

La séance est ouverte à : 19h16.

Céline SAUTIVET arrivera en retard et prendra part aux délibérations à compter de son arrivée.

## 1. Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026

Monsieur Le Maire demande aux participants s'ils ont des observations à formuler quant au procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## 2. Validation demande de subvention insonorisation de la salle du restaurant scolaire (Délibération 2026/28)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le département sollicite une nouvelle délibération pour valider les dossiers de demande de subvention déposés au titre de l'année 2026.

L'opération concerne l'insonorisation du restaurant scolaire. En ce sens, le premier devis concerne l'isolation acoustique du restaurant scolaire, réalisé par un cabinet d'architecte, avec une pose de dalles acoustiques au plafond et murales, ainsi que des panneaux acoustiques suspendus. L'opération est d'un montant de 30 000 € HT, avec des frais d'honoraires à 5 000 € HT, moyennant un coût total des travaux à 35 000 € HT.

Le deuxième devis concerne l'acquisition de chaises adaptées aux différents âges des enfants, avec des particularités, à savoir une fonction acoustique et ergonomique. En effet, elles proposent un poids plus léger, des patins insonorisants ainsi que la possibilité d'être empilées sur les tables. Cet investissement permettra un confort sonore et logistique pour les agents d'entretien. L'acquisition globale s'élève à 7 752 € HT (un autre devis à 12 638,10 € HT nous a été proposé).

Le montant total de cette opération s'élève à 42 752€ HT soit 51 302,40 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b><i>Financements publics</i></b>			
État	DETR-DSIL	30 781 €	60 %
Département	CTD	10 260 €	20 %
...			
<b><i>Auto-financement</i></b>			
Fonds propres		10 261,40 €	20 %
Emprunt	-	-	-
<b>Total HT</b>		<b>42 752 €</b>	

L'échéancier de réalisation de ce projet, sous réserve de l'obtention des subventions, est le suivant :

- date prévisionnelle de démarrage de l'opération : été 2026 (pendant les vacances scolaires).
- date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide la réalisation du projet présenté estimé à 42 752€ H.T.
- approuve le plan de financement exposé et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026,
- autorise Monsieur le Maire à valider les demandes de subventions correspondantes auprès des divers organismes de financement et à signer l'ensemble des documents et autorisations se rapportant à la mise en œuvre de ce projet et à son financement.

### 3. Validation demande de subvention construction de locaux associatifs (Délibération 2026/29)

Monsieur le Maire propose de valider la demande de subvention relative à la construction de locaux associatifs. La demande initiale avait été déposée pour 2025 et avait fait l'objet d'un refus de toutes les subventions sollicitées (CTD, DETR), puis à nouveau déposée pour 2026.

Céline SAUTIVET rejoint la séance à 19h24.

Le projet consiste en la création d'un local chasseur et d'un local jeunes, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de sept devis :

- **27 312,84€ HT** soit 32 775,41€ TTC (chalet local chasseur)
  - **6 235,58€ HT** soit 7 482,70€ TTC (menuiseries local chasseur)
  - **3 620€ HT** soit 3 620€ TTC (plomberie local chasseur et jeune)
  - **26 807,64€ HT** soit 32 169,17€ TTC (chalet local jeune)
  - **4 829,09€ HT** soit 5 794,91€ TTC (menuiseries local jeune)
  - **3 670€ HT** soit 4 404€ TTC (Évacuations)
  - **12 185,73€ HT** soit 14 622,88€ TTC (Installations électriques)
- ➔ Coût total de l'opération **84 660,88 € HT** soit 100 869,07 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Co-financeurs	Types d'aide	Montant prévisionnel HT	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	50 796	60%
Département	CTD	16 932	20%
<b>Autofinancement</b>			
Fonds propres		16 932,88	20%
Emprunt	NON		
<b>Total HT</b>		<b>84 660,88</b>	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant dans le cas où les subventions seraient accordées.

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : août 2027

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à **84 660,88 € HT**,
- approuve le plan de financement exposé et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026,
- autorise Monsieur le Maire à valider les demandes de subventions correspondantes auprès des divers organismes de financement et à signer l'ensemble des documents et autorisations se rapportant à la mise en œuvre de ce projet et à son financement.

#### **4. Bail commercial dérogatoire de courte durée (Délibération 2026/30)**

Monsieur le Maire rappelle que l'ancien cabinet médical n'avait trouvé aucun repreneur depuis le 1er octobre 2020 et qu'il a ensuite été mis à disposition pour une courte durée à une étudiante en kinésiologie à compter du 5 novembre 2025, jusqu'au 31 mai 2026.

Cette occupation avait fait l'objet d'une convention, permettant l'occupation du local à raison de 2 jours par semaine, moyennant un tarif accessible et la prise en charge par l'occupant des charges d'eau et d'électricité.

L'étudiante, prochainement diplômée, souhaite poursuivre son activité à temps plein dans ce même local. Toutefois, dans le cadre du lancement de son activité, elle ne dispose pas encore, à ce jour, de ressources suffisantes pour supporter le loyer habituellement fixé à 450 € mensuels hors charges. Le manque de recul concernant la fréquentation de la clientèle et le chiffre d'affaire prévisionnel ne permet pas encore d'assurer la viabilité économique de l'activité dans des conditions classiques.

L'activité de kinésiologie représente néanmoins un véritable atout pour les services proposés aux habitants de la commune. Afin de soutenir le démarrage et le développement de cette nouvelle activité, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un bail dérogatoire de courte durée avec un loyer modéré pour le lancement de l'exploitation.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et 2311-7 ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L-2125-1 ;

Vu le Code de commerce et notamment son article L145-5 ;

Considérant que ce service constitue une plus-value pour les Jouventiens ;

Considérant que le local situé 4 rue de l'Ancienne Poste n'a pour l'instant suscité aucune demande de bail commercial et qu'à terme, ce bail commercial dérogatoire de courte durée pourrait déboucher sur un bail commercial classique ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer un bail commercial dérogatoire de courte durée, fixé à 6 mois,
- Fixe le loyer mensuel à 150€ mensuel hors charges,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

## **5. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (Délibération 2026/31)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite des récentes élections municipales, il convient de procéder à la désignation des commissaires titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs.

La commission Communale des Impôts Directs (CCID) chargée de vérifier la bonne évaluation des bases fiscales de la collectivité sur les locaux d'habitation.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal. Un délai supplémentaire a été accordé aux communes, afin de proposer une liste dans les meilleures conditions possibles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal désigne les commissaires suivants :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	
<b>NOM – PRENOM</b>	<b>ADRESSE</b>
<b>MALLET</b>	33 Route du Lac, FONTBESSE
<b>Xavier</b>	87510 SAINT-JOUVENT

<b>CHABRIER</b> <b>Pierre</b>	22, route de la Forêt 87510 SAINT-JOUVENT
<b>REDON</b> <b>Bernard</b>	19, rue des Ecoles 87510 SAINT-JOUVENT
<b>FAUCHER</b> <b>Jean-Jacques</b>	25, route de Glane 87510 SAINT-JOUVENT
<b>CORGNE</b> <b>Patrick</b>	30, route du Puy 87510 SAINT-JOUVENT
<b>BERNERON</b> <b>Marie-Françoise</b>	15, route des Lèzes 87510 SAINT-JOUVENT
<b>PECHEUX</b> <b>Philippe</b>	30, route de la Grelle 87510 SAINT-JOUVENT
<b>PICHON</b> <b>Patrick</b>	19, route Les Meynieux 87510 SAINT-JOUVENT
<b>HERBACH</b> <b>Marie-Hélène</b>	15, rue du Stade 87510 SAINT-JOUVENT
<b>BRISSAUD</b> <b>Armand</b>	3, sentier du Canardou, FONTBESSE 87510 SAINT-JOUVENT
<b>USTAZE</b> <b>Philippe</b>	25, route du Lac 87510 SAINT-JOUVENT
<b>SEVEQUE</b> <b>Marie-Claude</b>	2a, route de Boisse 87510 SAINT-JOUVENT
<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>	
<b>SOLIS</b> <b>Jany-Claude</b>	19, route des Maisons 87510 SAINT-JOUVENT
<b>SOURIOUX</b> <b>Dominique</b>	14, route de la Fontaine 87510 SAINT-JOUVENT
<b>PRADEAU</b> <b>Didier</b>	10, La Planche 87510 SAINT-JOUVENT

<b>BRISSAUD</b> <b>Michel</b>	21, rue du Theillol, LE TABARLET 87510 SAINT-JOUVENT
<b>GASNIER</b> <b>Alexandre</b>	14b, Dougnier 87510 SAINT-JOUVENT
<b>BARDET</b> <b>Daniel</b>	8, route de Boisse 87510 SAINT-JOUVENT
<b>LAPENDRY</b> <b>René</b>	22, Chemin du Tertre 87510 SAINT-JOUVENT
<b>ROUCHAUD</b> <b>Alain</b>	Les Grandes Bordes 87510 SAINT-JOUVENT
<b>LONGEAUD</b> <b>David</b>	11 Allée des Rivailles, 87510 SAINT-JOUVENT
<b>MONNERAYE</b> <b>Hugues</b>	9, rue de l'Eglise 87510 SAINT-JOUVENT

## 6. Questions et informations diverses

### 1. Courrier d'une habitante sur la dangerosité du carrefour à Neuvillas

L'information a été transmise au département, qui est compétent sur la partie de cette voirie.

### 2. Agenda

- **31 mai 2026** : vide grenier de l'APE dans le bourg,
- **7 juin 2026** : challenge de la coupe des réserves AS St Jouvent et Nieul à 15h,
- **13 et 14 juin 2026** : tournoi de fléchettes en double ouvert à tous à la salle polyvalente,
- **2 juin 2026** : jury régional de fleurissement pour Ville et village fleurie,
- **21 juin 2026** : fête de la musique, événement à l'initiative de Régis du restaurant Le Saint-Jouvent. Pour l'occasion, un groupe de rock sera présent. Les festivités débutent à midi pour permettre au plus grand nombre et notamment les familles d'être présentes. Des barnums sont mis à disposition par la mairie, afin d'installer une plancha et un espace pour se restaurer. L'association du foot est bénévole pour aider à l'organisation. Un arrêté de circulation est à prévoir, avec une déviation, sous la forme des dispositions prises pour le marché mensuel.

### 3. Remise en marche de la fontaine dans le parc de la Mairie

- 4. Passage de l'épaveuse en cour sur la commune**
  
- 5. Départ d'un agent du service technique par voie de mutation, pour rapprochement familial**
  
- 6. Pot de convivialité à organiser, pour une rencontre entre la nouvelle municipalité et l'ensemble des agents**
  
- 7. Séance du conseil municipal jeudi prochain, pour les élections sénatoriales (scrutin indirect pour désigner les grands électeurs). La date butoir pour transmettre la désignation des grands électeurs est vendredi prochain, mais nous ne disposons pas encore des éléments de la préfecture pour organiser le scrutin.**
  
- 8. Monsieur le Maire et la première adjointe, ont reçu les sénateurs Isabelle Briquet et Christian Redon-Sarrazy. Ces rencontres ont permis d'échanger sur la vie de la commune, les projets et la manière dont les différents acteurs peuvent œuvrer ensemble.**
  
- 9. Annonce de la fin du comité de jumelage.**

Fin de la séance à 20h20.